

LE RENDEZ-VOUS ANNUEL DES MÉTIERS DU
RISQUE ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

20^e RENCONTRES AMRAE

DEAUVILLE
8, 9 et 10 février 2012

Atelier C02

**L'assurance Tous Risques est-elle
encore une réalité?**

Intervenants

Juliette GELPI



Group Insurance Risk Manager/Asia Pacific

Paolo CRESTANI



Directeur du Département Risques et Solutions/Direction
Grandes Entreprises



Directeur/ Responsabilité, Transport, ART



Senior Manager/Risk & Insurance

Modérateur

Thanh Danh DUONG



« Périls Dénommés » / « Tous Risques »

Sommaire

Chapitre 1 : Activités – Lieux d'assurance	Page 3
Chapitre 2 : Incendie et Dommages Divers	Page 4
Chapitre 3 : Vol	Page 11
Chapitre 4 : Bris de Glaces	Page 14
Chapitre 5 : Autres événements non dénommés	Page 15

Chapitre 5 : Autres Événements Non Dénommés

MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIE

BIENS, FRAIS ET PERTES ASSURÉS	CAPITAUX EN EUROS
Limite contractuelle d'indemnité	1.500.000 euros

Cette garantie complète la couverture INCENDIE ET DOMMAGES DIVERS de votre entreprise. Elle garantit, sous réserve des exclusions définies ci-après, les DOMMAGES MATERIELS DIRECTS, FRAIS & PERTES, subis par les Biens assurés et résultant d'événements qui ne sont pas déjà garantis.

Elle ne peut donc avoir pour objet de racheter les exclusions qui figurent dans le contrat ni les événements que l'Assuré n'a pas souhaité souscrire volontairement.

BIENS EXCLUS :

- Les prairies, terrains, animaux, récoltes et arbres sur pieds, plantations, étangs, rivières,
- Les pavages, chaussées, canaux, ponts, tunnels, barrages,
- Les bâtiments ou ouvrages en cours de construction ou de démolition,
- Les biens meubles en plein air, pour les dommages dus aux intempéries, au sable, à la poussière, sauf si lesdits biens sont conçus pour un usage normal en plein air,
- Les marchandises vendues par les assurés et réexpédiées par un tiers, à l'exception de celles en retour pour réparation et de celles vendues avec clauses de réserve de propriété,
- Les biens en cours de transport,

3. COVERAGE

This Policy insures on a repair or replacement basis against **All Risks** of Direct Physical Loss or Damage Including Boiler Explosion and Machinery Breakdown, occurring during the Policy Term, howsoever caused, except as may be otherwise excluded or provided for herein.

4. SUBLIMITS OF LIABILITY

This Policy and all other layers of insurance combined are subject to the following sublimits per occurrence :

Earthquake, Hurricane and other natural hazards, except Flood and Windstorm	EUR 25,000,000 PD/BI combined in the annual aggregate
Flood, Windstorm	EUR 25,000,000 PD/BI combined per event
Machinery Breakdown	EUR 25,000,000 PD/BI combined
Contingent Business Interruption	EUR 25,000,000 BI only
Errors and Omissions	EUR 25,000,000 PD/BI combined
Automatic Acquisition	EUR 25,000,000 PD/BI combined
Transit – flexa only	EUR 5,000,000 PD/BI combined
Extra expense / Additional increase in cost of working (including CBI)	EUR 10,000,000 BI only
Interruption by civil or military authority (including port blockage)	EUR 10,000,000 PD/BI combined
Prevention of ingress/egress	EUR 10,000,000 PD/BI combined

B. Underwriters hereunder shall in no event be liable for loss or damage to:-

1. Property in Ocean Marine transit;
2. Bills, currencies, deeds, evidences of debt, money, notes or securities, except valuable papers and records;
3. Standing timber or growing crops;
4. Hulls or waterborne vessels of every type, nature, and description over twenty six (26) feet in length;
5. Aircraft, spacecraft and satellites of every kind, nature and description, but not the contents contained therein;
6. Licensed motor vehicles except while at the Insured's premises or garage locations or other parked locations, however, Underwriters shall in no event be liable for loss or damage to licensed motor vehicles due to collision or overturn;
7. Land, land values, any water course or body of water whether above or below ground, except land improvements are insured hereunder;
8. Transmission and distribution lines beyond 1000 feet of the locations insured hereon;
9. Underground mines, caverns or any property contained therein;

Vision du Risk Manager: 3 points

I. Definitions

II. 4 basic premises of the All risk in Asia Pac

1. Most often associated with property coverage
2. Most often estimated as the widest protection
3. Most often estimated as the most expensive
4. Most often estimated as in favor of the insured in case of loss

III. Conclusion

I. All risk Definition (finance dictionary)

All Risk Insurance

An insurance policy that covers all possible claims not specifically excluded.

All risk insurance is found only in property insurance.

Homeowners insurance is sometimes all risk insurance. If one's homeowners insurance is an all risk policy and the house burns down, the insurance policy covers it unless the agreement states categorically that it will not cover destruction by fire.

All risk insurance is usually quite expensive

I. All risk Definition (business dictionary)

Somewhat misleading name for an insurance policy which, while providing the broadest form of insurance cover, generally excludes losses due to bad packaging, delay, inherent vice, loss of market, etc. Such policies do not name the risks covered but only list the exclusions; all unnamed risks are automatically covered.

The term 'All risks' is now being phased out.

In marine insurance, for example, the term 'institute cargo clauses (All Risks)' has been replaced with the new term 'institute cargo clauses (A, B, and C)'. Also called all peril insurance, against all risks.

II. 4 basic premises of the All risk

Most often associated with property

CONTRACTOR'S ALL RISKS (CAR)

- Sometimes called 'Contract Works Insurance', this is an insurance policy which covers contract works, such as new buildings in the course of construction, and engineering projects, on an All Risks basis.
- This policy would usually include Public Liability cover as well. It is often arranged in the joint names of the principal and the contractors

ERECTION ALL RISK (EAR)

- An erection all risks policy offers cover very similar to a contractors all risks or construction all risks policy.
- It is however aimed more at erection of plant and machinery rather than the construction of buildings

PROPERTY ALL RISKS (PAR)

- PAR is one of the most commonly purchased forms of insurance policy
- Traditionally, property insurance bought on a "Named Perils" but now standard practice for slips to follow an "All Risk" approach bases on London Market 7 wording (LM7)

4 basic premises of the All risk

Most often estimated as the widest protection

Example in Malaysia: Named perils

Coverage (Fire policy)

Fire & Lightning
Aircraft Damage
Earthquake & Volcanic Eruption
Storm, Tempest
Flood
Explosion
Impact Damage
Bursting or Overflowing of Water Tanks, Apparatus or Pipes
Riot, Strike & Malicious Damage

Deductibles (Fire policy): max MYR200

Example in Malaysia: All Risks

Coverage (Industrial All Risks Policy)

Covers Property Insured against Limited Theft and accidentally physically lost, destroyed or damaged other than by an excluded cause.

Limited Theft: Theft accompanied by violence or threat of violence to persons of forcible and violent entry to or exit from the premises.

Deductibles: MYR30,000

Based on the risk analysis, find the best balance

II. 4 basic premises of the All risk

Most often estimated as the most expensive

Example in Malaysia

Type	Named perils	All risks Policy
Sum Insured	245 261 845 MYR	245 261 845MYR
Premium	386 882 MYR	506 348 MYR
Rate	1,58	2,06

But separate policy(s) required to be arranged for a comprehensive cover (e.g. theft, accidental damage – **Impact of the total cost ??**

Theft is not covered
under named perils
What else ??

All risk premium rate
and deductible are
higher for All Risk

What is the best
choice for the
insured ?

Based on the risk analysis, find the best balance

II. 4 basic premises of the All risk

Most often estimated as in favor of the insured in case of loss

Burden of proof

Covers vs exclusions
vs warranties

What is the best
choice for the insured

The burden of proof is reversed:

All Risk: the insurer must raise the exclusion/warranties

NP: the insured must prove the event is covered

NP: the cover is limited to the event as DEFINED into the policy

 **An All Risk Policy is the best choice with regards the claims management**

Focus on 3 countries in Asia Pacific

	Malaysia	Thailand	Australia
All Risks named	Rate and scope define by the regulator	ABI form	Mark IV
Definitions	All Risks policy provides a wider coverage and named perils policy are limited to the perils stated in the tariff and excluding cover for accidental damage and burglary	All risks policy will cover loss or damage to the Insured property arising from all perils except specifically excluded from the policy whereas named peril policy will only cover what the perils explicitly stated in the policy	An 'All Risk' policy is one that has a broad insuring clause that captures all claims except those that are specifically excluded - Named Perils' policy specifically lists / states the perils that are covered by the relevant insurance policy
Risk of gap in NP	Names perils does not cover the accidental damage and theft	Named perils policy does not cover accidental damage and burglary	Named Perils policy excludes accidental damage and damage caused by earthquakes and flood
In case of loss	In case of NP, loss adjuster would demand the insured to proof that the loss is strictly caused by the specific perils insured	Normally named perils policy uses Indemnity basis whereas All risks policy uses replacement basis	No differences between the two policies in the event of a loss. The burden of proof is on the insured, and the role of the loss adjuster would remain the same
Willis recommendation	We would recommend All Risks cover but due to limitations in terms of tariff rating, we noted that it is not always easily arranged especially if it is part of a group program	We recommend using All risks basis for Thailand	An 'all risk' policy is preferable as it provides a broader coverage than a named perils policy would

Conclusion

Property All Risks

Policy that provides broad and more comprehensive coverage

The standard coverage usually covers:

- Fire, Lightning, Explosion, Smoke (Flexas)
- Riot, Strike, Civil Commotion, Malicious Damage
- Theft
- Typhoon, Flood, Storm, Water Damage, Landslide & Subsidence

- + More appropriate to larger business entities
- Might provide covers not applicable for middle market

Named Perils

Policy that only provides coverage on losses incurred to your property from hazards or events named on the policy

More appropriate to individuals or small/middle businesses

- + Named peril policies may be purchased as a less expensive alternative to a comprehensive coverage
- + Need a better risk mapping and risk analysis
- May have gap of cover

Vision de l'Assureur

Vision Assureur

Une réalité sur l'internet

« L'assurance de la RCMS peut être considérée comme une assurance « tous risques sauf »... » (Redbridge)

« Notre contrat de Responsabilité Professionnelle est rédigé sous la forme d'une police d'assurance « tous risques sauf » où seul ce qui fait l'objet d'une exclusion mentionnée dans la police n'est pas garanti. » (Administrateurs de biens – Verspieren)

« Nereïde Yacht » vous offre une couverture claire et une lecture facile puisque chaque garantie est délimitée par les exclusions qui lui sont applicables (rédaction dite « Tous Risques Sauf ») (April Marine)

« Dommages. Le marché des risques d'entreprise a développé de plus en plus de formules « Tous risques Sauf » ces dernières années, en raison de leur simplicité » (Marsh)

« Tous Risques Chantier. C'est un contrat « sur mesure » ... qui garantit en Tout Sauf ... La garantie est par conséquent très large. » (L'Auxiliaire)

Clarté, simplicité, étendue: en réalité suffit-il de lire les exclusions?

L'assurance des risques d'entreprise n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour mieux entreprendre en protégeant un bilan de manière lisible et prévisible.

Elle doit générer de la confiance dans ses effets lorsqu'elle sera appelée :

- Pour l'entreprise elle-même.
- Pour toutes les parties prenantes à l'entreprise.

En réalité sont à lire :

- . Les Conditions Générales, renvoyant au Code des Assurances.
- . Les Définitions.
- . La Déclaration des Activités de l'Assuré.
- . L'Objet de l'Assurance.
- . Les Exclusions

La réalité à Londres : toujours un mile d'avance ?

« All risks insurance ». Definition.

Somewhat misleading name for an insurance policy which, while providing the broadest form of insurance cover, generally excludes losses due to bad packaging, delay, inherent vice, loss of market, etc.

Such policies do not name the risks covered but only list the exclusions; all unnamed risks are automatically covered.

The term “All Risks” is now being phased out. In marine insurance, for example, the term “institute cargo clauses (All Risks)” has been replaced with the new term “institute cargo clauses (A, B and C)”. Also called all peril insurance, against all risks.”

(BusinessDictionary.com. 2010)

La réalité voulue par le droit ou les bonnes pratiques

« The London Market has drafted a Contract Certainty Code of Practice ...Contract Certainty must become a reality by December 31, 2006... Essentially, the idea of contract certainty is that ... the purchaser knows exactly what it is buying without any later misunderstanding.”
(IRMI.com 2011).

« The Department defines « contract certainty » as having a complete and final agreement as to all terms of an insurance policy or reinsurance contract by the date of inception, and issuing and delivering such policy or contract within 30 days of inception of coverage.”
(New York Insurance Department - Circular Letter N° 20 - October 16, 2008).

“L'AMF recommande que l'émetteur présente ... des éléments d'appréciation ... sur le niveau de couverture des risques potentiels à la clôture de l'exercice. »
(AMF. Recommandation N° 2 : Assurances et couverture des risques. 10 décembre 2009.)

La réalité dans le domaine des risques d'entreprise

- « Souscrire en Tous Risques Sauf en éliminant toute incertitude au sens du marché de Londres supposerait en principe une capacité de modélisation parfaite du trio entreprise, courtier, assureur pour arriver à définir, par mentions positives et négatives, le champ de la police d'une manière certaine.
- La réalité pratique est autre. Des scenarii inattendus se développent et conduisent les parties à gérer une incertitude nuisible pour l'ensemble des parties prenantes.
- « With cover based on individual scenarios, there is the danger that things happen that risk managers have not thought of and thus are not included in the policy. « it would be good if general clauses exist, so that clients have a partner in the insurance industry if something unforeseen happens ». (Commercial Risks. Klaus Greimel / Directeur Assurance d'E.ON et Président du DVS, 25 janvier 2012).

La réalité dans le domaine des risques d'entreprise

- Cette incertitude se traduit par la mise en place régulière ex post de nouvelles rédactions, notamment par addition d'exclusions et dont actes pour préciser l' « esprit du contrat », participant de la complexité néfaste pour toutes les parties de lecture des polices d'assurance, même si en droit français le doute bénéficie à l'assuré.
- Cette incertitude génère des freins à l'innovation.

Vers un nouveau principe de réalité ?

- La gouvernance d'entreprise exige de la transparence et de la prévisibilité sur le bilan.
- La position des Risk Managers sera d'autant plus forte qu'ils apportent de la certitude.
- Les assureurs, pour mieux suivre leurs clients, doivent gérer leur bilan avec des modèles aux marges d'incertitude les plus maîtrisées possibles, en particulier dans le contexte de Solvabilité II.
- Ne conviendrait-il pas de reconnaître que si à certains risques simples une réponse en Tous Risques Sauf reste adaptée à un certain degré de complexité en réalité l'intérêt de toutes les parties est mieux servi par des garanties en périls dénommés, même si en droit français le doute bénéficie au preneur d'assurance ?

Vision du Courtier

Les trois objectifs des clients

- **OBJECTIF NUMERO UN : le juste prix pour des capacités suffisantes**
 - Permettre de réaliser le meilleur compromis entre les ressources financières disponibles pour le transfert du risque et l'étendue de ce transfert.
- **OBJECTIF NUMERO DEUX : une vraie certitude contractuelle**
 - Permettre de créer les conditions du niveau de sécurité assumée par le client, face à des enjeux de risques devenus inquiétants, partout où besoin est.
- **OBJECTIF NUMERO TROIS : l'adaptation continue**
 - Faciliter le comblement des trous de garantie dus à l'organisation du marché en branches.

Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

- **Vision sinistres :**
 - Sur un échantillon de 12600 sinistres issus du portefeuille de Gras Savoye et relevant de polices Tous Risques Sauf, 1% relèvent de garanties qui ne trouveraient pas leur indemnisation au sein de textes de polices « Périls dénommés » !
- **Vision prix :**
 - Une couverture globalement identique, donc des prix globalement identiques...

Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

OBJECTIF NUMERO UN :

le juste prix pour des capacités suffisantes

- **Le prix ne dépend que de la sinistralité qu'anticipe le marché**
 - La connaissance des risques souscrits
 - La capacité de modélisation de phénomènes pas toujours anticipés
- **Les traités de réassurance sont l'expression de la volonté des assureurs**
 - Des capacités importantes soutiennent en général une volonté de leadership
 - La technicité des souscripteurs et la cohérence des politiques de souscription dans le temps maintiennent le lien entre prix et étendue des couvertures₂₄

Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

OBJECTIF NUMERO DEUX :

une vraie certitude contractuelle

- Le texte du contrat doit permettre de créer les conditions du niveau de sécurité **assumée par le client**
- Un texte « large » doit avant tout servir à couvrir un éventail cohérent de faits, et être à même de protéger les activités des clients
- Dans ce cas, un bon texte traduit-il exactement les intentions des parties ?

Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

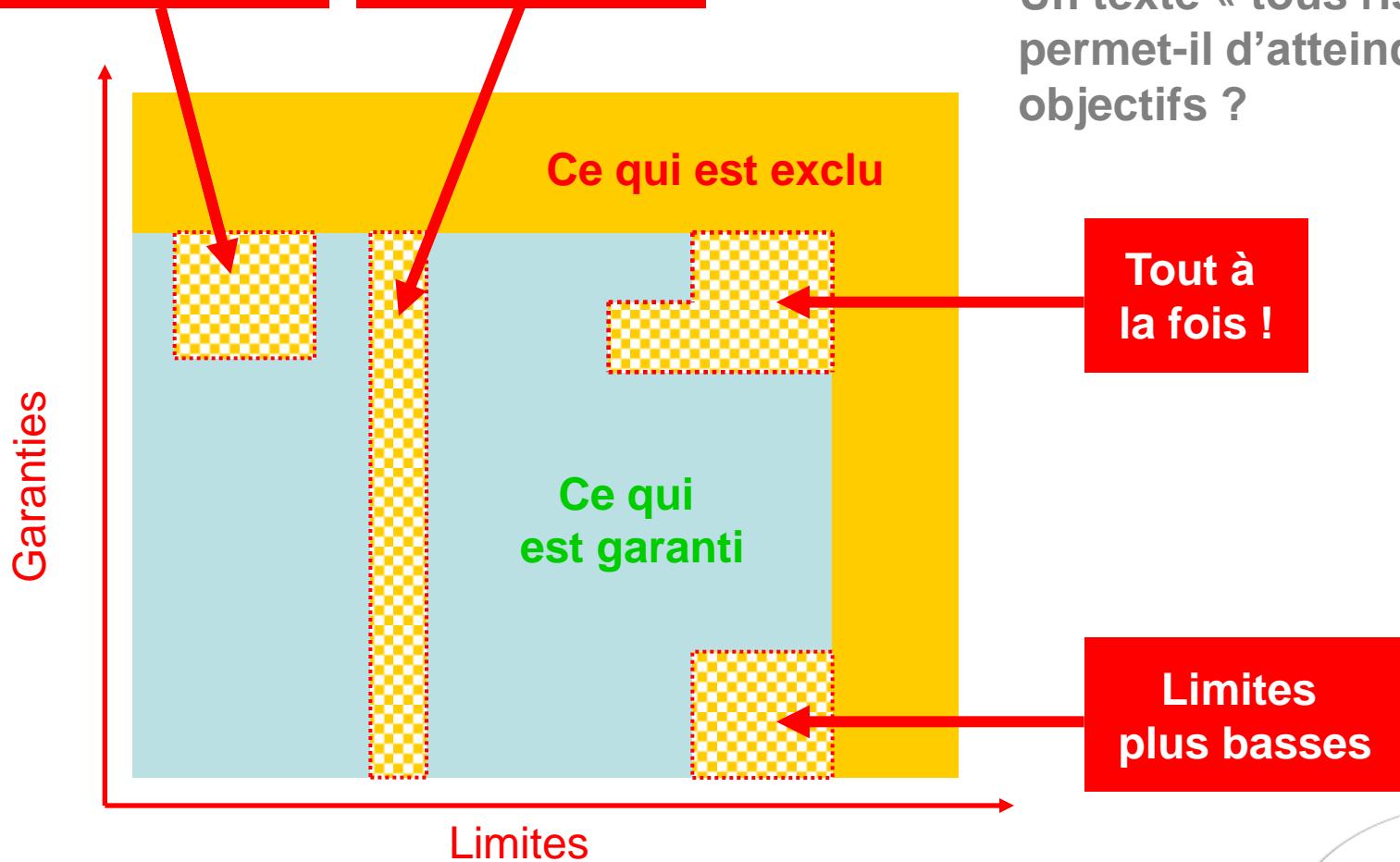
Les programmes internationaux

- Une police master rassemble les intentions des parties
- Des polices locales projettent ces intentions localement, afin de respecter la loi, mais aussi de verser les taxes locales
- Parfois une rétention obligatoire réduit la part de risque réassurée par la coréassurance du programme

Formulation
d'exclusions
plus restrictive

Exclusions
d'événements

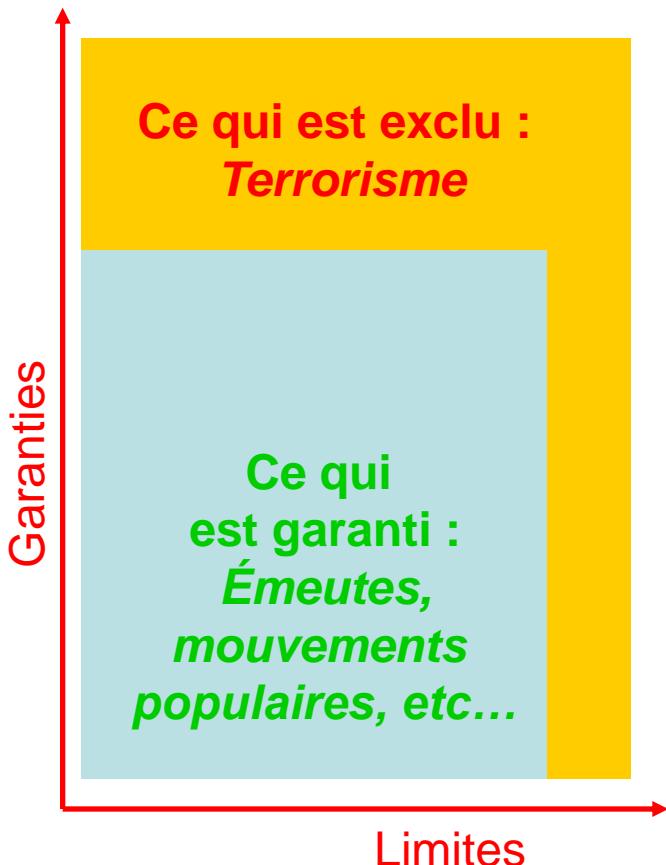
Un texte « tous risques
permet-il d'atteindre ces
objectifs ?



Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

- Exemple des émeutes de 2010 en Thaïlande :
 - Un pays peu exposé habituellement aux risques de violence politique
 - Pas de restrictions particulières dans les textes des polices tous Risques Sauf
 - Un mouvement politique, les « chemises rouges », réclame la démission du 1^{er} ministre en avril 2010, en organisant des rassemblements
 - La situation dégénère, il y a des morts, et le gouvernement qualifie ce mouvement de « terroriste »
 - Les assureurs aussi.

Emeutes ou terrorisme ?



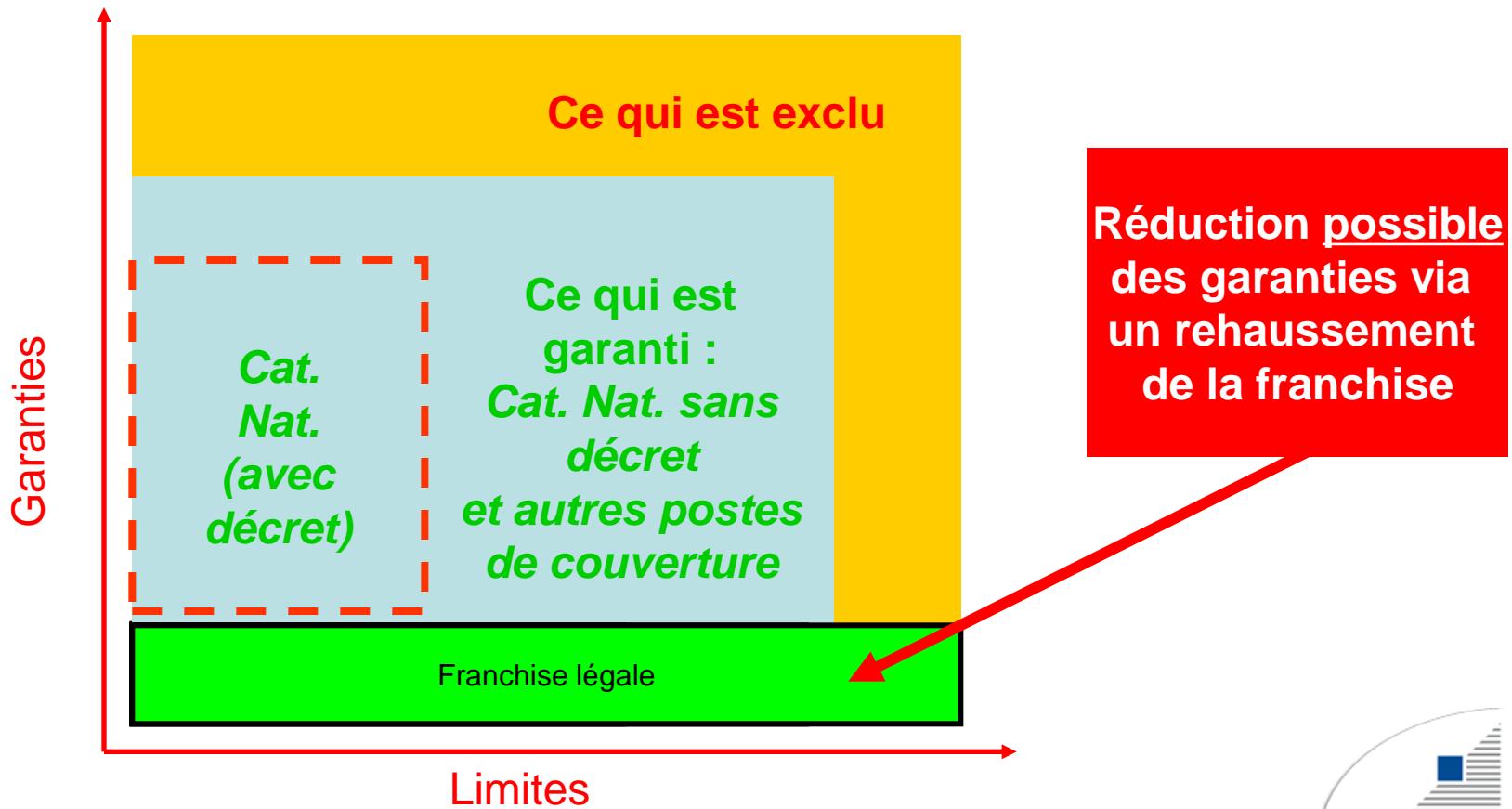
Une exclusion plus stricte des événements couverts

Part de décision de l'assureur local

Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

- Exemple des Cat Nat en France :
 - Un vrai service rendu à la population et aux industriels
 - Une garantie peu répandue en 1982
 - Une extension de garantie intéressante (sécheresse par exemple)
 - Une franchise légale **qu'il est interdit d'assurer**
 - Depuis, les textes ont évolué autour de cette loi :
 - Assurance des frais et pertes
 - Assurance des pertes d'exploitation
 - Assurance des événements naturels en absence de décret

Cat Nat



Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

- Des limitations nombreuses remettent en cause la certitude contractuelle :
 - La structure de gestion mise en place par l'assureur
 - La répercussion de règles ou de pratiques locales (rétention obligatoire par exemple)
 - Des décisions locales qui requalifient des faits
 - Des pratiques de règlement de sinistre

Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

OBJECTIF NUMERO TROIS :

L'adaptation continue

- Face à une cartographie des risques en mouvement constant,
- Face à un marché en réadaptation permanente,
- Face à l'organisation du marché en branches.

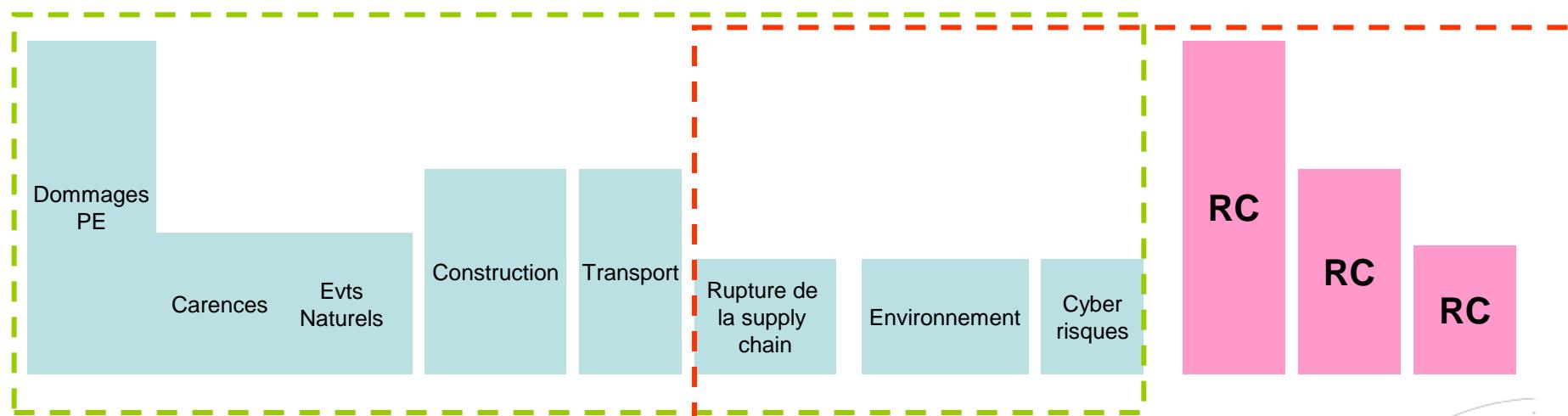
Des enjeux de risques...

Des garanties étudiées séparément avec des textes distincts

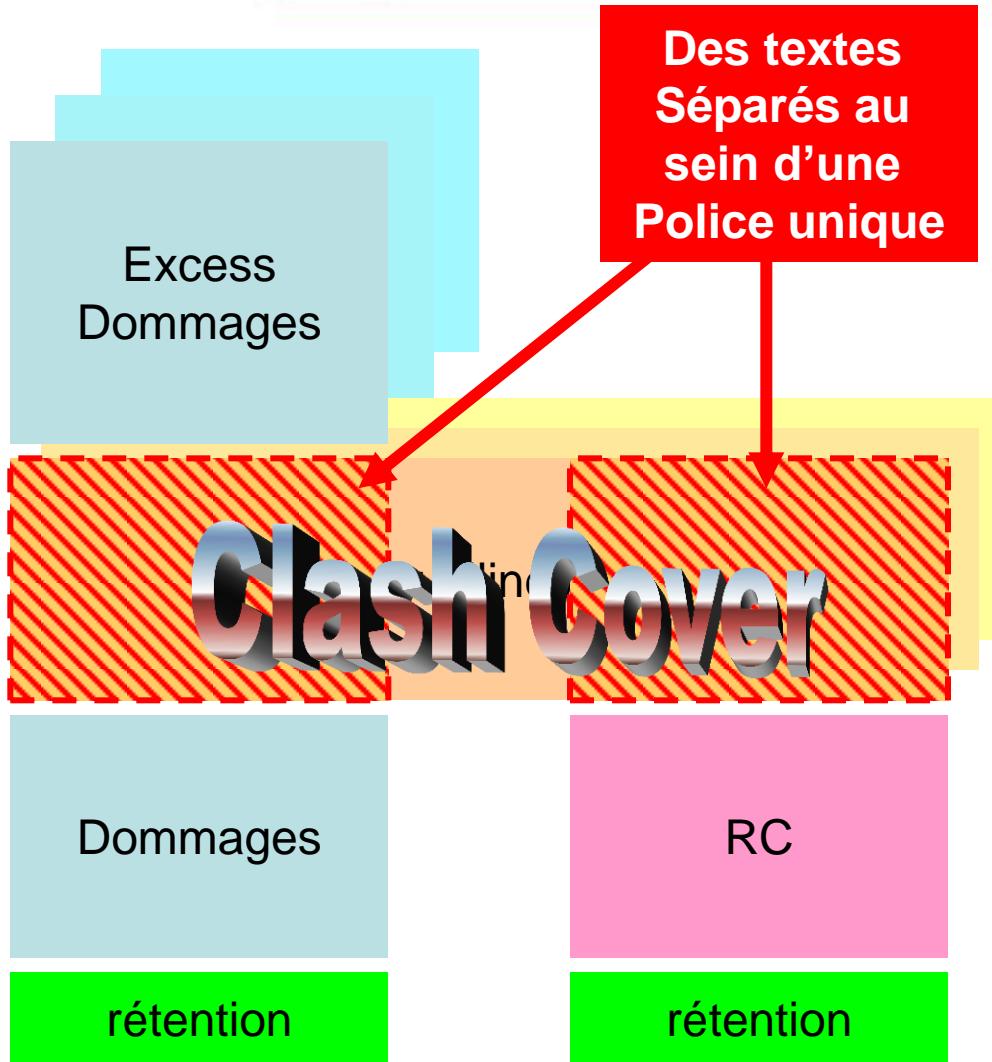
... qu'il est aisé de classifier.

« Dommages subis »

« Dommages causés »



Les
programmes
multiline
Le contrat
multirisque
ultime ?



Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

- Cas où la solution technique est évidente :
 - quand l'intérêt des clients rejoint celui des assureurs qui ont un vrai obstacle à lever
 - quand le problème à résoudre peut être circonscrit facilement, soit pour une population cohérente, soit pour un enjeu identifié.
- Le cas des Tous Risques Chantier : éviter les recours entre les intervenants

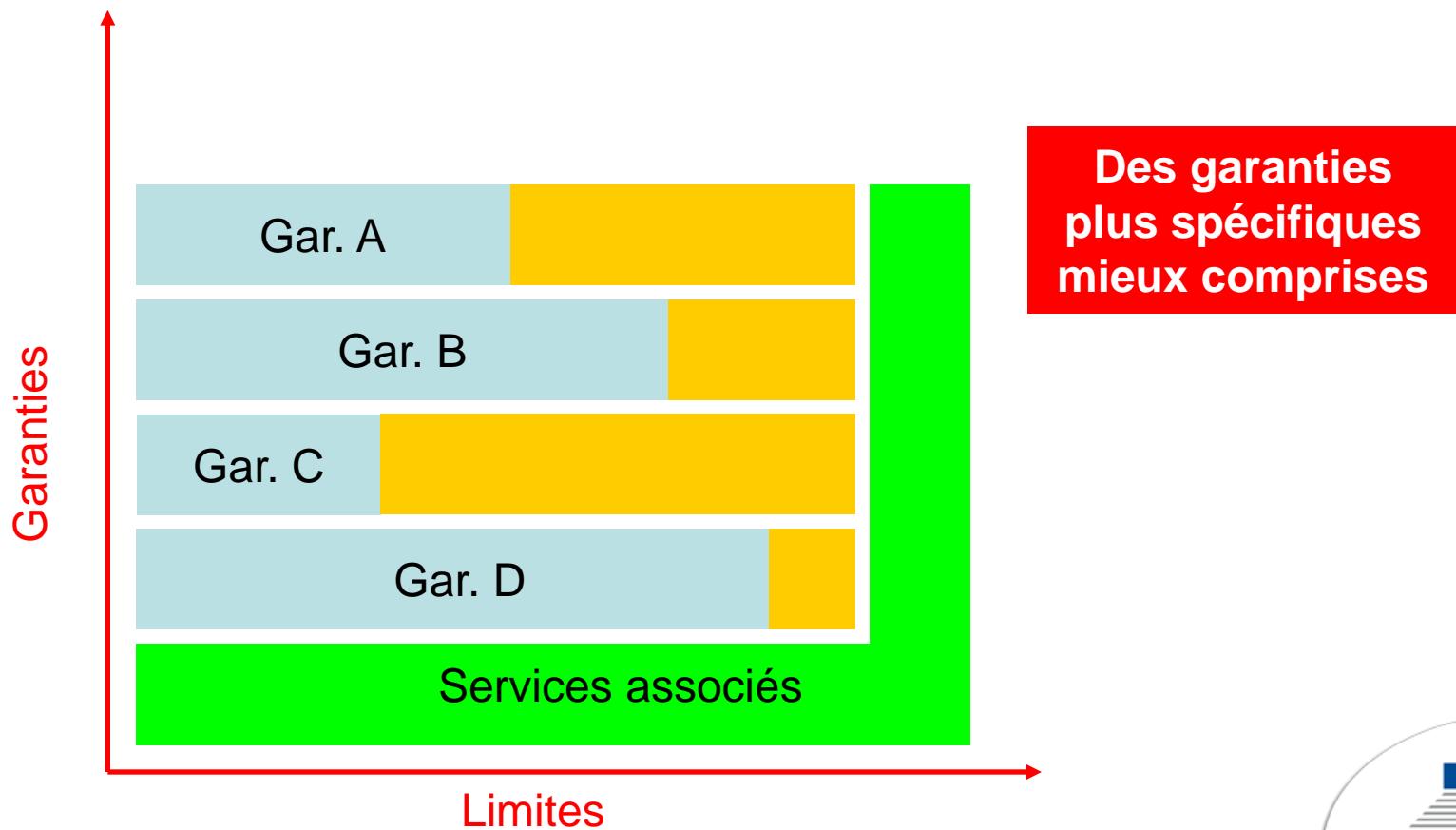
Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

- Cas où la solution technique tarde :
 - quand il y a un vrai obstacle structurel
 - caractère aléatoire du phénomène difficile à cerner
 - phénomènes sériels ou cumuls trop lourds
 - modélisation du risque impossible
 - quand il n'y a pas d'intérêt spécifique à satisfaire
 - Le cas de la couverture des risques d'interruption de la supply chain : comment modéliser le risque à un coût supportable ?

Un texte « tous risques » permet-il d'atteindre ces objectifs ?

- La phase actuelle s'est ouverte le 11/9/2001, avec la disparition brutale de la couverture gratuite du terrorisme
- Elle a amené à la raréfaction progressive de la capacité pour tout ce qui génère, de manière avérée ou potentielle, des sinistres de masse :
 - RC en lien avec des activités médicales ou pharmaceutiques,
 - événements naturels
 - carences de fournisseurs
 - terrorisme,
 - cyber-criminalité ou cyber-responsabilités.

Des textes mieux adaptés, à une population mieux ciblée, pour des enjeux de risques plus limités



- La réponse du marché sera désormais toujours plus technique, plus fiable car mieux définie, mais beaucoup plus restreinte dans son libellé.

La fin des contrats Tous Risques ?

Merci

Les slides seront en ligne dès
la semaine prochaine sur
www.amrae.fr